



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives et élection présidentielle

Question écrite n° 109131

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, de lui donner des indications sur les modalités d'organisation du scrutin pour les Français résidant à Taïwan, à l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2012.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes est particulièrement soucieux de faciliter l'exercice du droit de vote aux Français établis à l'étranger, en dépit des difficultés particulières liées à leur expatriation. La demande d'ouverture d'un bureau de vote au bureau de représentation de Taïpei (BRT) a été rappelée récemment par nos compatriotes et relayée par des élus. Les difficultés, d'ordre juridique et politique liées notamment au statut particulier de Taiwan, qui avaient, jusqu'à présent, empêché l'ouverture d'un bureau de vote, ont été surmontées. La demande de nos compatriotes peut désormais être satisfaite et des instructions ont été données le 12 octobre 2011 pour qu'un bureau de vote soit ouvert au sein du BRT pour l'élection du Président de la République et les élections législatives de 2012.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109131

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5275

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12227